



JEUX PARALYMPIQUES DE PYEONGCHANG 2018

9 – 18 mars

PROCESSUS D'ACCREDITATION PAR NOMBRE

Le CPSF gère simplement les accréditations pour la presse écrite, Web et photographique et n'est pas en charge des médias audiovisuels non-détenteurs de droits "ENR" (informations ci-dessous). Le guide de l'hébergement sera disponible prochainement.

2 catégories d'accréditation

CATEGORIES	DESCRIPTION
E	JOURNALISTE Journaliste, rédacteur, éditeur photographique, employé ou mandate par une agence d'information mondiale ou internationale, quotidien général, quotidien sportif, magazine ou un site internet sportif, journaliste pour les médias numériques ou journaliste indépendant sous contrat.
EP	PHOTOGRAPHE Photographe répondant aux mêmes critères que ceux définis pour la catégorie "E"



Processus en deux étapes

- La première étape correspond à l'allocation du nombre de cartes d'accréditation à chacun des organismes de presse. Cette étape se déroulera jusqu'à fin février 2017
- La seconde correspond à la nomination des représentants des organismes de presse accrédités. L'étape 2 se déroulera de septembre à novembre 2017.

>>> [Formulaire à remplir](#)

Les dates à retenir

16 janvier 2017	Début de la procédure d'accréditation par nombre
21 février 2017	Date limite à laquelle les organismes de presse doivent retourner leur demande d'accréditation par nombre
11 septembre 2017	Début du processus d'accréditation par nom
20 octobre 2017	Date limite à laquelle les organismes de presse doivent renvoyer au CPSF la demande d'accréditation nominative
Janvier/Février 2017	Distributions des accréditations (PIACs) au CPSF qui les transmettra aux organismes de presse
9 – 18 mars 2018	Jeux Paralympiques de PyeongChang 2018



ENR	ORGANISATIONS DE RADIO ET TELEVISION NON DETENTRICES DE DROITS
------------	---

16 janvier 2017	<p>Les ENR intéressés doivent compléter le formulaire au lien suivant :</p> <p>https://www.paralympic.org/pyeongchang-2018/media</p> <p>Pour toutes questions, merci d'envoyer un mail à media.accreditation@paralympic.org.</p>
31 janvier 2017	Date butoire pour retourner les demandes d'accréditation ENR à l'IPC
Mars 2017	L'IPC informe tous les demandeurs d'accréditation de l'acceptation des demandes. Les Règles d'accès aux informations et le formulaire d'engagement ENR sont envoyés aux organismes retenus
31 août 2017	Envoi du formulaire d'engagement ENR complété à l'IPC
11 septembre 2017	Envoi des formulaires d'accréditation Presse par nom aux ENR